Image not found or type unknown

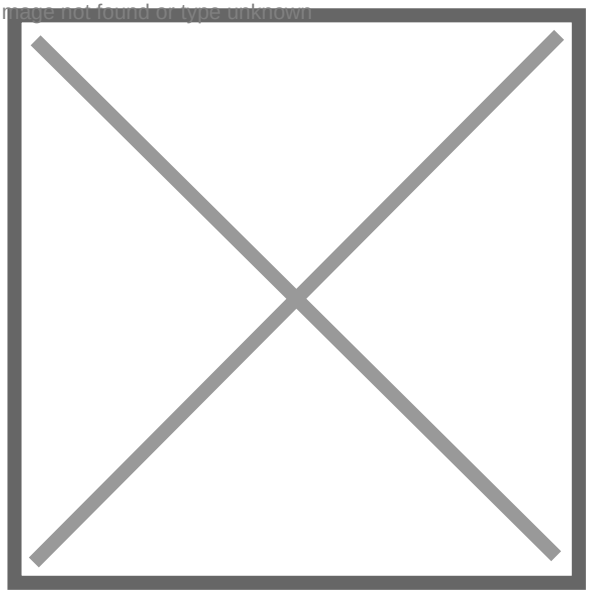

inaptitude,versement du salaire et primes non incluses

Par **akira592**, le **06/02/2024** à **17:35**

bonjour,j'étais en arrêt pro depuis aout 2022,je suis déclaré inapte par le médecin du travail depuis le 14 novembre 2023,mon employeur a repris
le versement de mon slaire.lorsque je travaillais,mon employeur me
versait,tous les jours,une prime d'habillage/deshabillage de 30 min ainsi qu'une prime de brisure de 30 min,ce qui faisait une prime journaliére de 1h,sur ma fiche de paie actuelle,cette prime n'apparait plus,mon salaire
correspond aux heures logiquement travaillaient,mais les primes ont
disparu.comme la reprise du salaire est calculé de façon forfaitaire,mon
employeur doit il inclure ces primes et ceux,jusqu'à mon reclassement ou mon licenciement
.merci de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés